KEREN
FINANCE

KEREN CREDIT ISR

DOCUMENT D'INFORMATION PERIODICITE ANNUELLE
DU 01/01/2022 AU 30/12/2022

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit Français
Relevant de la Directive 2009/65/E

CLASSIFICATION

OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro

RAPPORT DE GESTION

KEREN CREDIT ISR

30/12/2022

SOCIETE DE GESTION
KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 PARIS

DEPOSITAIRE
CIC Market Solutions (CIC)– 6, avenue de Provence – 75009 PARIS

AFFECTATION DES RESULTATS
Capitalisation totale

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE
Supérieure à 3 ans
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

L'OBJECTIF DE GESTION
Classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro», le fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return sur la durée de placement recommandée, en intégrant une analyse extra-financière des émetteurs.
Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion.
L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

INDICATEUR DE REFERENCE
Bloomberg Barclays EuroAgg Corporate Total Return

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT
Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active en investissant sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, de dette privée et de dette convertible, de « Green Bonds » et de « Social Bonds », sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques (hors pays émergents), duration, notation, secteur d'activités ou types de valeurs.
Le choix des signatures privées provient des analyses financières et sectorielles réalisées par l'ensemble de l'équipe de gestion et de sa connaissance des émetteurs pour juger des paramètres tels que le risque de défaut, la capacité de remboursement de l'entreprise et les caractères résilients de son activité à générer des cash flows et de l'appréciation des éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat.
KEREN FINANCE considère que les entreprises qui prendront conscience des défis écologiques, sociaux ou politiques des attentes de l'humanité pour les futures décennies seront celles qui seront le plus capables de s'adapter et donc de survivre. L'intégration de critères ESG dans une analyse crédit ne vise donc pas à améliorer le rendement du portefeuille obligataire mais plutôt d'en augmenter la solvabilité future.
En complément de cette analyse fondamentale, un ensemble de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont analysés et notés : par exemple le pourcentage d'administrateurs indépendants et de femmes au comité de Direction, le total des émissions de CO2, la présence d'une politique sur le changement climatique, et le turnover dans la société seront prises en compte. Après avoir écarté les valeurs non notées de l'univers d'investissement de départ, des exclusions sectorielles et quantitatives sont effectuées pour arriver à un taux d'exclusion minimal de 20% des émetteurs les plus mal notés. Le gérant sélectionne ensuite les émetteurs démontrant les meilleures pratiques en matière extra-financière sur la base de la notation ESG interne, qui permet de classer et d'exclure les émetteurs les moins soucieux ou performants en la matière dans l'analyse globale du risque émetteur. Les émetteurs sélectionnés justifient d'une notation interne minimum selon notre méthodologie propriétaire de notation et le taux de couverture du portefeuille par l'analyse extra-financière est de 90% minimum.
L'équipe de gestion aura vocation à : 1/ Suivre une série d'indicateurs ESG pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur 2/Améliorer, avec le management, la communication sur leurs critères extra-financiers au

moyen d'un questionnaire annuel sur leurs engagements sur ces sujets. Ces questionnaires figureront dans un rapport annuel publié sur le site internet de Keren Finance – 3/Améliorer grâce à un dialogue constructif la connaissance des émetteurs sur les besoins des investisseurs en produisant des feedbacks réguliers sur la compréhension des données extra-financières produites. Le gérant se réserve le droit d'investir, à hauteur de 10% maximum de l'actif, dans des valeurs qui ne font pas partie de l'univers d'investissement de départ, sans considération de notation ESG.

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

- de 50% à 100% en instruments de taux du secteur privé de notation Investment Grade
- de 0% à 35% en instruments de taux spéculatifs de notation High Yield du secteur privé
- de 20% à 50% en « Green » et « Social » Bonds, qui se conformeront aux standards de marché actuel.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre -2 et + 5.

- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs nationaux et internationaux (hors pays émergents), libellées en euro et / ou en actions de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques (hors pays émergents), cotées en euro. Les actions proviendront uniquement d'une potentielle conversion d'obligations convertibles. Elles ont vocation à être cédées dès conversion, dans un délai visant à respecter l'intérêt des porteurs. La somme des actions et des OC ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Le fonds ne sera pas exposé au risque de change.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 200% de l'actif. L'exposition aux actions sera comprise entre -10% et +10%. Il n'y aura pas d'exposition aux pays émergents.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-
13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition des risques de taux et d'action.
- les dépôts, emprunts d'espèces, liquidités et acquisitions et cessions temporaires.

PROFIL DE RISQUE
RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Par ailleurs le fonds est exposé au risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative plus forte.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré sur[les contrats financiers], et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres] et les garanties financières) conclus avec la même contrepartie.
Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

COMMENTAIRE DE GESTION

Après une année 2021 marquée par un fort rebond des économies mondiales et une liquidité ultra abondante, 2022 aura été une vraie douche froide pour tous les investisseurs de la planète.

L'ensemble des actifs (actions, marché des taux et Crédit et même l'immobilier, pourtant considéré comme une valeur refuge en période de crise) ont souffert de la violente remontée des taux d'intérêts lorsque l'illusion d'une inflation transitoire s'est définitivement envolée début 2022 avec le début du conflit en Ukraine.

Alors qu'une des plus grosses surprises de 2021 avait été l'absence de réaction des marchés de taux, ces derniers se sont bien rattrapés avec la courbe 10-2Y allemande qui progresse de 275bp sur 1 an (et termine légèrement inversée) et les taux courts US (0-2Y) de 400bp pour atteindre… 4.50% sur du 1 an. Le discours des banquiers centraux c'est évidemment fortement durci et le *« Quantitative Easing »* devrait faire place à du *« Quantitative Tightening* » pour 2023.
L'inflation, notamment sur l'énergie, aura également poussé les différents gouvernements de la planète à mettre en place de nouvelles dépenses pour protéger leur population les plus faibles, avec quelques accidents industriels au passage, comme la gestion catastrophique de la situation au Royaume-Uni.
Dans un tel contexte, le marché des obligations souveraines ou crédit ont affiché de très mauvaises performances mais pas dans l'ordre habituellement constaté :

Les dettes d'Etat (Européenne ou Américaine) affichent une perte d'environ 15 à 20% selon les duration, l'Investment Grade est proche de -14% et le HY termine autour de -11%, sauvé par les coupons sur une année 2022 où il n'y aura eu que très peu de défaut.

Keren Crédit ISR a dû faire face à un niveau de volatilité très important sur les marchés de taux en Europe pour sa deuxième année d'existence. Par nature, le segment des obligations Green ou Sustainable est assez récent et les entreprises ont émis des titres avec des maturités de l'ordre de 7 à 10 ans dans une période où les coupons ont été assez faibles. C'est donc un des segments qui a fortement sous performer en 2022, certains fonds Obligataire dit Green affichant une performance de -20%...

Dans ce contexte, le FCP Keren Crédit ISR affiche les performances suivantes au 31/12/2022* (à comparer à la performance de son indice de référence qui est de - 13,65%) :

Keren Crédit ISR C : - 9,80%
Keren Crédit ISR I : - 9,43%
Keren Crédit ISR EB : - 9,32%

**Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

A noter également une maitrise assez efficace de notre volatilité, celle-ci étant inférieure de 25% à celle de l'indice (4,39% contre 5,84%).
Enfin, notre positionnement assez court en duration (nous avons passé une majeure partie de l'année autour de 2-3 contre une duration de 4,5 pour l'indice) mais également notre forte sous-exposition au marché immobilier ou automobile, 2 secteurs qui ont fortement soufferts, qui ont été les éléments majeurs à cette surperformance.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissements dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de l'année (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS), des labellisations que nous continuerons à étendre à d'autres fonds dans les prochains mois.

En 2021, les équipes de gestion de Keren Finance ont permis à l'intégralité de notre gamme de fonds d'être référencée en article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- <u>Une Analyse</u> : La société de gestion établit un suivi des données environnementaux, sociaux et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.
- <u>Une politique d'exclusion</u> : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :
    - La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
    - Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
    - L'industrie du Tabac.

- <u>Un suivi des controverses</u> : La société de gestion établi une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement…etc).

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 31/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 66 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 62 au 31/12/2021.
Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 64 (contre 45,60 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :

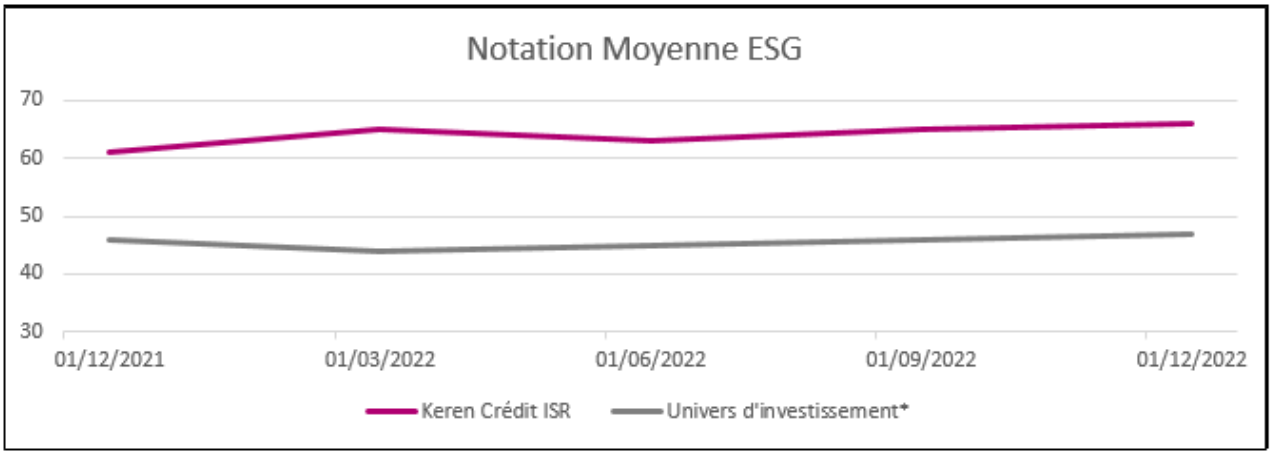

Note E (0-100)	**31/12/2021**	**31/03/2022**	**30/06/2022**	**30/09/2022**	**31/12/2022**
Keren Crédit ISR	62	66	68	67	63
*Univers d'investissement**	*46*	*38*	*40*	*41*	*41*

Note S (0-100)	**31/12/2021**	**31/03/2022**	**30/06/2022**	**30/09/2022**	**31/12/2022**
Keren Crédit ISR	69	74	74	75	77
*Univers d'investissement**	*46*	*50*	*52*	*53*	*55*

Note G (0-100)	**31/12/2021**	**31/03/2022**	**30/06/2022**	**30/09/2022**	**31/12/2022**
Keren Crédit ISR	57	62	59	61	59
*Univers d'investissement**	*46*	*44*	*44*	*45*	*45*

** L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2022) provenant des principaux indices obligataires et actions européens*

Avertissement : Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2022 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 326
Rémunérations variables	524
Nombre de collaborateurs	16

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribute à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de prejudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit:
Keren Crédit ISR

Identifiant d'entité juridique:
969500U4SZ8C7OMK1895

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durbles sur le plan environnemental**. Ce réglement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental:** ___%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considerées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activites économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social:** ___%

●○ ☒ **Non**

- ☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités economiques qui sont considérees comme durables sur le plan environnemental au titre dela taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considerées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promeut des caractéristiques E/S mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN FINANCE s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, nos choix d'investissements intègrent une analyse extra financière nous permettant de disinguer les sociétés qui gèrent de facon responsable leur empreinte environnementale et sociale mais également soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité

Ainsi, Les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN CREDIT ISR se voient analysés sur les critères suivans :

Le facteur « Environnement » comprend :

o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires

o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires

o La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires

o Le niveau des réserves de carbone

o La présence d'une politique sur le changement climatique

o La présence d'une politique de protection de la biodiversité

Le facteur « Social » comprend :

o Le pourcentage de turnover dans la société

o Le pourcentage de femme dans la société

o Le pourcentage de femme manager dans la société

o Le taux d'accident du travail

o La présence d'une de non-discrimination

o La présence d'une politique de protection des lanceurs d'alertes

o La présence d'une politique de santé et de sécurité

o La présence d'une politique sur la protection des droits humains

o La présence d'une politique contre le travail forcé des enfants

o La présence d'une politique de juste rémunération

Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation, par les émetteurs, des caractéristiques environnementales et/ou sociales précédemment citées sont les suivants:

o L'émission de CO2 généré (émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires)

o Présence ou non d'une politique climatique (Y/N)

o Le Turnover (taux de rotation des effectifs)

o Présence ou non d'une politique de santé et sécurité (Y/N)

o Part en % d'administrateurs indépendant

o Parité existante (ou non) au comité exécutif de la société.

Si ces derniers ne sont pas couverts, 4 critères secondaires et un tertiaire sont utilisés. Il s'agit de :

o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires

o Le taux des accidents du travail

o La présence d'une politique de protections des droits humains

o La consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires.

De plus, deux indicateurs clés de performance sont utilisés et comparés à l'indice de référence. Il s'agit des émissions de carbone rapportées au chiffre d'affaires et de la part des femmes manager dans la société. Ces derniers doivent respectivement être couvert à 90% et 70%, et mieux performer que l'indice de référence. Pour le vérifier, des contrôles sont effectués tous les mois.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

Au dela des 25 critères ESG et des 2 pirncipaux KPI utilisés dans l'analyse. Le gérant s'impose d'investir au moins 20% de l'actif dans des green bonds, des social bonds et des sustainable bond, dont l'objectif est de financer des projets durables.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivi, actualisation et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers, fourni par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celle dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissement doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consideration?

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences negatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et a l a lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

A travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utlisation des PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux princpes cités :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à 'intention des entreprises multinationales.

Ces critères sont publiés par Sustainalytics.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, 10 indicateurs sont utilisés au niveau émetteur (cf question 2), dont 4 PAI, pour justifier de sa durabilité ou non.

Les 4 PAI étant : les émissions carbone, la consommation d'eau, la consommation d'énergie, et la présence ou non d'une politique de protection des droit humains.

Dans un second temps, si l'émetteur a par le passé violé les principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et que son score d'alignement à ces principes est inférieur à 50/100, il sera alors considéré comme non durable

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2022

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Sparebank	*Banking*	*1,91%*	*Norvège*
Spie	*Engineering & Construction*	*1,89%*	*France*
Capgemini	*Technology servicies*	*1,87%*	*France*
CNP Assurances	*Insurances*	*1,82%*	*France*
KBC Groep	*Banking*	*1,72%*	*Belgique*

Quelle était la proportion d'investissements durables ?

La proportion d'investissement durables était de 69,2% au 31/12/2022.

Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Au 31/12/2022, 99,10% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des invetissements durables.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalises par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S couvre :
- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements **alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.**

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont les financières (21,21%), l'industrie (10,96%), la consommation de base (9,43%), l'immobilier (7,24%), et la télécommunication (6,76%).

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les deux graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

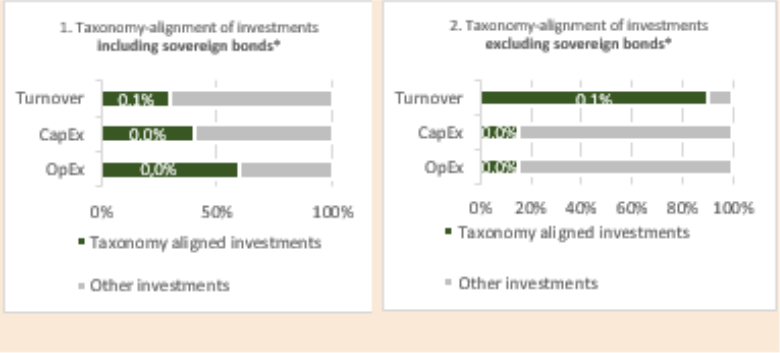

Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixées dans des activités transitoires et habilitantes.

Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environemental non alignés sur la taxonomie?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds (hors dérivés, liquidités et équivalent dont des OPCVM monétaires).
Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

A titre indicatif, au 31/12/2022, le taux d'investissements durables est de 69.2%.

De plus, le gérant s'impose d'investir au moins 20% de l'actif dans des green bonds, des social bonds et des sustainable bond, dont l'objectif est de financer des projets durables.

Il n'y a pas de période antétieure pour effectuer la comparaison.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 69,2% au 31/12/2022.

Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds (hors dérivés, liquidités et équivalent dont des OPCVM monétaires).
Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

A titre indicatif, au 31/12/2022, le taux d'investissements durables est de 69.2%.

De plus, le gérant s'impose d'investir au moins 20% de l'actif dans des green bonds, des social bonds et des sustainable bond, dont l'objectif est de financer des projets durables.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements mentionnés dans la catérogie « #2 Autres », correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, en dehors des liquidités, des OPC et des dérivés, qui peuvent être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice spécifique a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?***

  Non applicable.

- ***Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?**

  Non applicable.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

KEREN CREDIT ISR

30/12/2022

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout du risque de durabilité, au profil de risque

01/01/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe descriptif relatif à la commission de surperformance, afin de prendre en compte les dernières orientations de l'ESMA

KEREN CREDIT ISR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

KEREN CREDIT ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
KEREN FINANCE
178, boulevard Haussmann
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement KEREN CREDIT ISR relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.17 12:53:01 +0200

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**24 158 472,52**	**17 375 948,52**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**21 800 601,17**	**17 270 448,52**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 800 601,17	17 270 448,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**1 949 971,35**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 949 971,35	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**407 900,00**	**105 500,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	407 900,00	105 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**2 812,50**	**10 875,00**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**2 812,50**	**10 875,00**
Comptes financiers	**2 061 377,88**	**2 841 812,38**
Liquidités	**2 061 377,88**	**2 841 812,38**
Total de l'actif	**26 222 662,90**	**20 228 635,90**

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	**24 633 662,62**	**20 054 342,03**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**925 285,68**	**-95 813,61**
Résultat de l'exercice (a, b)	**9 653,32**	**142 178,11**
Total des capitaux propres	**25 568 601,62**	**20 100 706,53**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**364 450,00**	**94 150,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**364 450,00**	**94 150,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	364 450,00	94 150,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**289 611,28**	**33 779,37**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**289 611,28**	**33 779,37**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**26 222 662,90**	**20 228 635,90**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/12/2021	
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBMH2F00002 BOBL-EUX 0322	2 664 800,00	
FOATH2F00001 EURO-OAT-EU 0322	3 263 000,00	
Total Taux	5 927 800,00	
Total Contrats futures	5 927 800,00	
Options		
Indices		
OESXH2P00005 OESX/0322/PUT /4,200 OPTION ESTOXX	325 850,00	
Total Indices	325 850,00	
Total Options	325 850,00	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	6 253 650,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Opérations de couverture	**6 253 650,00**	
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Indices		
OESXH2P00015 OESX/0322/PUT /3,700 OPTION ESTOXX	138 915,00	
Total Indices	138 915,00	
Total Options	138 915,00	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	138 915,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Autres opérations	**138 915,00**	

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 784,36	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	307 264,17	181 543,97
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**311 048,53**	**181 543,97**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 567,12	9 317,92
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**4 567,12**	**9 317,92**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**306 481,41**	**172 226,05**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	327 896,82	75 542,04
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-21 415,41**	**96 684,01**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	31 068,73	45 494,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**9 653,32**	**142 178,11**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.
L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part EB :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0014000W38	1 % TTC maximum	Actif net
I	FR0014000W46	0,5 % TTC maximum	Actif net
EB	FR0014000W53	0,35 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC) :

		Frais de gestion indirects
C	FR0014000W38	Néant
I	FR0014000W46	Néant
EB	FR0014000W53	Néant

Commission de surperformance :

Part FR0014000W38 C

20% de la différence entre la performance du fonds nette
de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, si la
performance du fonds est supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles
sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation
extensible de 1 à 5 ans.
10% de la commission de surperformance sera reversée au fonds de dotation KEREN FINANCE
Actif net
- Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et
deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Période de référence de la performance
La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à
celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous
performance (ou performance négative) passée.
A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée
avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans,
avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Méthode de calcul
Calculée selon la méthode indicée : on considère que la performance du fonds est la création (ou destruction) de valeur générée en
devise du fonds. On compare ce montant à la création ou destruction de valeur qu'un investissement similaire sur un support équivalent à
l'indicateur de référence aurait généré.
La méthode consiste donc à calculer un actif indicé, qui représente l'actif net d'un fonds virtuel ayant connu les mêmes flux de
souscriptions et de rachats que le fonds pour lequel nous calculons la commission et les performances de l'indicateur de référence.
Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays
Capital EuroAgg Corporate Total Return, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au
taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds
est négative.
Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance
constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.
Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions
antérieures constituées.
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.
1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation, la société de gestion perçoit les commissions
provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation
aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période
d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus
en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au
versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;
Afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de
surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque
prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.
La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.
La commission de surperformance sera prise pour la première fois en date du 31/12/2022.
Part FR0014000W46 I
20% de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, si la performance du fonds est
supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative.
Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances
passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.
10% de la commission de surperformance sera reversée au fonds de
dotation KEREN FINANCE
Actif net
- Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et
deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Période de référence de la performance
La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à
celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous
performance (ou performance négative) passée.
A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée
avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans,
avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Méthode de calcul
Calculée selon la méthode indicée : on considère que la performance du fonds est la création (ou destruction) de valeur générée en
devise du fonds. On compare ce montant à la création ou destruction de valeur qu'un investissement similaire sur un support équivalent à
l'indicateur de référence aurait généré.
La méthode consiste donc à calculer un actif indicé, qui représente l'actif net d'un fonds virtuel ayant connu les mêmes flux de
souscriptions et de rachats que le fonds pour lequel nous calculons la commission et les performances de l'indicateur de référence.
Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays
Capital EuroAgg Corporate Total Return, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission

de surperformance au
taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds
est négative.
Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance
constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.
Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions
antérieures constituées.
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.
1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation, la société de gestion perçoit les commissions
provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.
2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation
aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période
d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus
en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au
versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;
Afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de
surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque
prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.
La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.
La commission de surperformance sera prise pour la première fois en date du 31/12/2022.
Part FR0014000W53 EB
20% de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, si la performance du fonds est
supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative.
Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances
passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.
10% de la commission de surperformance sera reversée au fonds de dotation KEREN FINANCE
Actif net
- Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et
deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Période de référence de la performance
La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à
celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous
performance (ou performance négative) passée.
A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée
avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans,
avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Méthode de calcul
Calculée selon la méthode indicée : on considère que la performance du fonds est la création (ou destruction) de valeur générée en devise du fonds. On compare ce montant à la création ou destruction de valeur qu'un investissement similaire sur un support équivalent à l'indicateur de référence aurait généré.
La méthode consiste donc à calculer un actif indicé, qui représente l'actif net d'un fonds virtuel ayant connu les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le fonds pour lequel nous calculons la commission et les performances de l'indicateur de référence.
Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.
Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.
Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.
1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.
2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;
Afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.
La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.
La commission de surperformance sera prise pour la première fois en date du 31/12/2022.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion (1) Obligations, titres de créances négociables : 0.10% TTC maximum Dépositaire (2) Actions, obligations convertibles, warrants, droits,etc : 0,02% TTC maximum Obligations, titres de créances négociables : Forfait 55€ TTC maximum Future Monep Eurex : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC /lot OPCVM / FIA : Forfait 150€ TTC maximum Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
• Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

• Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

DESCRIPTION DES GARANTIES RECUES OU DONNEES

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation d'opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et/ou en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas. L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	**20 100 706,53**	**0,00**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	11 001 748,27	20 273 758,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 757 054,88	-165 028,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 399,47	29 399,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-412 543,98	-33 749,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 292 102,00	205 560,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-231 708,00	-236 290,00
Frais de transaction	-28 025,91	-37 287,95
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 620 846,47	-105 099,21
Différence d'estimation exercice N	*-2 725 945,68*	*-105 099,21*
Différence d'estimation exercice N-1	*-105 099,21*	*0,00*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	216 240,00	72 760,00
Différence d'estimation exercice N	*289 000,00*	*72 760,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*72 760,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-21 415,41	96 684,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**25 568 601,62**	**20 100 706,53**

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	17 897 596,36	70,00
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	244 567,00	0,96
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	345 888,88	1,35
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	3 312 548,93	12,96
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**21 800 601,17**	**85,26**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	**0,00**	**0,00**
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Indices	908 571,99	3,55
Taux	4 908 200,00	19,20
TOTAL Opérations de couverture	**5 816 771,99**	**22,75**
Autres opérations		
Indices	442 905,14	1,73
TOTAL Autres opérations	**442 905,14**	**1,73**

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 434 979,16	83,83	0,00	0,00	365 622,01	1,43	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	2 061 377,88	8,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	4 908 200,00	19,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 041 913,91	7,99	7 349 178,09	28,74	12 409 509,17	48,53
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 061 377,88	8,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 908 200,00	19,20
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**0,00**
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**0,00**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	9 653,32	142 178,11
Total	**9 653,32**	**142 178,11**

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 027,47	566,87
Total	**-3 027,47**	**566,87**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI EB		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 892,96	139 069,79
Total	**13 892,96**	**139 069,79**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 212,17	2 541,45
Total	**-1 212,17**	**2 541,45**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	925 285,68	-95 813,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**925 285,68**	**-95 813,61**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	22 550,64	-1 132,37
Total	**22 550,64**	**-1 132,37**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C2 PART CAPI EB		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	829 330,15	-93 082,32
Total	**829 330,15**	**-93 082,32**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	73 404,89	-1 598,92
Total	**73 404,89**	**-1 598,92**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part		Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
16/02/2021	C1	PART CAPI C *	100,00	1,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2021	C2	PART CAPI EB *	8 573 500,00	85 735,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2021	I1	PART CAPI I *	100,00	1,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1	PART CAPI C	263 766,94	2 652,428	99,44	0,00	0,00	0,00	-0,21
31/12/2021	C2	PART CAPI EB	19 463 823,30	194 815,000	99,91	0,00	0,00	0,00	0,23
31/12/2021	I1	PART CAPI I	373 116,29	3 734,605	99,91	0,00	0,00	0,00	0,25
30/12/2022	C1	PART CAPI C	620 986,45	6 924,193	89,68	0,00	0,00	0,00	2,81
30/12/2022	C2	PART CAPI EB	22 920 292,02	253 025,000	90,59	0,00	0,00	0,00	3,33
30/12/2022	I1	PART CAPI I	2 027 323,15	22 406,000	90,48	0,00	0,00	0,00	3,22

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 261,950000	476 592,25
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-990,185000	-94 717,15
Solde net des Souscriptions / Rachats	4 271,765000	381 875,10
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	6 924,193000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI EB		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	95 038,000000	8 723 204,58
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-36 828,000000	-3 515 425,83
Solde net des Souscriptions / Rachats	58 210,000000	5 207 778,75
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	253 025,000000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	20 176,000000	1 801 951,44
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 504,605000	-146 911,90
Solde net des Souscriptions / Rachats	18 671,395000	1 655 039,54
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	22 406,000000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI EB	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0014000W38 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 417,27
Pourcentage de frais de gestion variables	1,37
Commissions de surperformance (frais variables)	3 316,81
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0014000W53 C2 PART CAPI EB	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	69 137,17
Pourcentage de frais de gestion variables	1,23
Commissions de surperformance (frais variables)	242 105,64
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0014000W46 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 310,27
Pourcentage de frais de gestion variables	1,86
Commissions de surperformance (frais variables)	8 609,66
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Coupons et dividendes	2 812,50
Total des créances		**2 812,50**
Dettes	Frais de gestion	289 611,28
Total des dettes		**289 611,28**
Total dettes et créances		**-286 798,78**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**23 750 572,52**	**92,89**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	21 800 601,17	85,26
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 949 971,35	7,63
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**2 812,50**	**0,01**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-289 611,28**	**-1,13**
CONTRATS FINANCIERS	**43 450,00**	**0,17**
OPTIONS	43 450,00	0,17
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**2 061 377,88**	**8,06**
DISPONIBILITES	2 061 377,88	8,06
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**25 568 601,62**	**100,00**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						**21 800 601,17**	**85,26**
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						**21 800 601,17**	**85,26**
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						**17 897 596,36**	**69,99**
TOTAL AUTRICHE						**445 371,85**	**1,74**
XS2055627538 RAIFF BANK INT 0,375%19-250926	25/09/2019	25/09/2026	EUR	2	0,375	170 073,48	0,67
XS2432941693 AT & S AUSTRIA TECH TV22-PERP.	20/01/2022	31/12/2050	EUR	3	5,00	275 298,37	1,07
TOTAL BELGIQUE						**810 999,33**	**3,17**
BE0002818996 SOFINA 1%21-230928	23/09/2021	23/09/2028	EUR	3	1,00	234 982,36	0,92
BE0002832138 KBC GROUP TV21-010327	01/12/2021	01/03/2027	EUR	5		441 819,79	1,73
BE6327721237 VGP 1,5%21-080429	08/04/2021	08/04/2029	EUR	2	1,50	134 197,18	0,52
TOTAL ALLEMAGNE						**518 099,36**	**2,03**
XS2056730323 INFINEON TECHNOLOG TV19-PERP.	30/09/2019	31/12/2050	EUR	1		95 661,85	0,37
XS2191013171 ALSTRIA 1,5%20-230626	23/06/2020	23/06/2026	EUR	3	1,50	238 365,78	0,94
XS2194283672 INFINEON TECHNOLOG 1,125%20-26	24/06/2020	24/06/2026	EUR	2	1,125	184 071,73	0,72
TOTAL DANEMARK						**142 597,19**	**0,56**
XS1789699607 A.P. MOELLER-MAERSK 1,75%18-26	16/03/2018	16/03/2026	EUR	150	1,75	142 597,19	0,56
TOTAL ESPAGNE						**659 005,02**	**2,58**
ES0213679JR9 BANKINTER 0,625%20 061027	06/02/2020	06/10/2027	EUR	2	0,625	168 762,79	0,66
XS2423013742 EDREAMS ODIGEO 5,5%040727	20/12/2021	15/07/2027	EUR	100	5,50	82 082,67	0,32
XS2545206166 BBVA 4,375%22-141029	14/10/2022	14/10/2029	EUR	4	4,375	408 159,56	1,60
TOTAL FINLANDE						**474 774,61**	**1,86**
XS2257961818 UPM-KYMMENE 0,125%20-191128	19/11/2020	19/11/2028	EUR	300	0,125	242 446,23	0,95
XS2265360359 STORA ENSO 0,625%20-021230	02/12/2020	02/12/2030	EUR	300	0,625	232 328,38	0,91
TOTAL FRANCE						**6 320 159,70**	**24,71**
FR0013165677 KERING 1,25%16-100526 EMTN	10/05/2016	10/05/2026	EUR	2	1,25	189 316,14	0,74
FR0013259116 SEB 1,5%17-310524	31/05/2017	31/05/2024	EUR	3	1,50	289 460,34	1,13
FR0013370129 BUREAU VERITAS 1,875%18-060125	04/10/2018	06/01/2025	EUR	3	1,875	290 098,77	1,13
FR0013399680 CNP ASSURANCES 2,75%19-050229	05/02/2019	05/02/2029	EUR	5	2,75	455 831,85	1,78
FR0013426376 SPIE 2.625%19-180626	18/06/2019	18/06/2026	EUR	5	2,625	480 355,82	1,89
FR0013494168 SCHNEIDER EL 0,25%20-110329	11/03/2020	11/03/2029	EUR	5	0,25	421 260,55	1,65

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013507852 CAPGEMINI 1,625%20-150426	15/04/2020	15/04/2026	EUR	5	1,625	475 834,45	1,86
FR0013518420 ILIAD 2,375%20-170626	17/06/2020	17/06/2026	EUR	3	2,375	275 683,11	1,08
FR0013535150 ICADE SAN 1,375%20-170930	17/09/2020	17/09/2030	EUR	4	1,375	294 171,40	1,15
FR0014002KP7 VILMORIN ET CIE 1,375%21-0328	26/03/2021	26/03/2028	EUR	4	1,375	298 504,38	1,17
FR0014009EJ8 L OREAL 0,875%22-290626	29/03/2022	29/06/2026	EUR	4	0,875	374 116,93	1,46
FR0014009KQ0 SANOFI 1,25%22-060429	06/04/2022	06/04/2029	EUR	3	1,25	268 738,52	1,05
FR0014009L57 PERNOD RICARD 1,375%22-070429	07/04/2022	07/04/2029	EUR	3	1,375	266 201,67	1,04
FR001400A5N5 KERING 1,25%22-050525 EMTN	05/05/2022	05/05/2025	EUR	2	1,25	192 938,38	0,75
FR001400AFN1 SUEZ 2,375% 22-240530	24/05/2022	24/05/2030	EUR	4	2,375	355 726,14	1,39
FR001400AK26 ELIS 4,125%22-240527	24/05/2022	24/05/2027	EUR	2	4,125	200 489,01	0,78
FR001400E946 CM ARKEA 4,25%22-011232	01/12/2022	01/12/2032	EUR	3	4,25	296 772,74	1,16
XS2081474046 FAURECIA 2,375%19-150627	27/11/2019	15/06/2027	EUR	200	2,375	167 885,50	0,66
XS2234516164 SPCM 2,625%20-010229	24/09/2020	01/02/2029	EUR	350	2,625	294 270,38	1,15
XS2351382473 DERICHEBOURG 2,25%21-150728	24/06/2021	15/07/2028	EUR	100	2,25	87 293,00	0,34
XS2361342889 PICARD GROUPE 3,875%21-010726	07/07/2021	01/07/2026	EUR	200	3,875	172 337,50	0,67
XS2399981435 SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	04/11/2021	15/11/2028	EUR	200	2,25	172 873,12	0,68
TOTAL ROYAUME UNI						**943 174,13**	**3,69**
XS0926785808 COCA-COLA EUROP 2,375%13-0525	07/05/2013	07/05/2025	EUR	400	2,375	399 864,60	1,56
XS2002017361 VODAFONE GROUP 0,9%19-241126	24/05/2019	24/11/2026	EUR	400	0,90	362 498,52	1,42
XS2449911143 NATWEST MKTS 1,375%22-020327	02/03/2022	02/03/2027	EUR	200	1,375	180 811,01	0,71
TOTAL IRLANDE						**253 942,15**	**0,99**
XS2343340852 AIB GRP TV21-171127	17/05/2021	17/11/2027	EUR	300		253 942,15	0,99
TOTAL ITALIE						**237 725,88**	**0,93**
XS2190256706 SNAM 0,75%20-170630	17/06/2020	17/06/2030	EUR	300	0,75	237 725,88	0,93
TOTAL LUXEMBOURG						**1 064 421,78**	**4,16**
XS2052290439 MATTERHORN TEL 3,125%19-150926	19/09/2019	15/09/2026	EUR	200	3,125	183 239,00	0,72
XS2360041474 SEGRO CAP 0,5%21-220931	22/09/2021	22/09/2031	EUR	300	0,50	212 427,29	0,83
XS2399700959 ALBION FIN 1 5,25%21-151026	22/10/2021	15/10/2026	EUR	200	5,25	178 203,00	0,70
XS2535308477 MEDTRONIC GLOB 3%22 151028	21/09/2022	15/10/2028	EUR	200	3,00	194 877,59	0,76
XS2555198089 NESTLE FIN 150131	15/11/2022	15/01/2031	EUR	300	3,25	295 674,90	1,15
TOTAL PAYS-BAS						**2 117 192,88**	**8,28**
DE000A28ZQQ5 VONOVIA FINANCE 1%20-090730	09/07/2020	09/07/2030	EUR	2	1,00	150 891,34	0,59
XS2111946930 UNITED GROUP 3,125%20-150226	06/02/2020	15/02/2026	EUR	200	3,125	164 015,83	0,64
XS2128499105 SIGNIFY 2,375%20-110527	11/05/2020	11/05/2027	EUR	300	2,375	286 488,37	1,12

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2147133578 UNILEVER 1,75%20-250330	25/03/2020	25/03/2030	EUR	400	1,75	365 282,58	1,43
XS2239553048 DAV CAM MIL 1,25%20-061027	06/10/2020	06/10/2027	EUR	400	1,25	346 931,18	1,36
XS2280835260 DIGITAL ITD HLD 0,625%21-0731	12/01/2021	15/07/2031	EUR	300	0,625	206 218,56	0,81
XS2303070911 H&M FIN 0,25%21-250829	25/02/2021	25/08/2029	EUR	200	0,25	151 047,45	0,59
XS2310411090 CITYCON TREAS 1,625%21-120328	12/03/2021	12/03/2028	EUR	200	1,625	148 748,52	0,58
XS2536941656 ABN AMRO 4,25%22-210230	21/11/2022	21/02/2030	EUR	3	4,25	297 569,05	1,16
TOTAL NORVEGE						**588 290,94**	**2,30**
XS1589980330 NASSA TOPCO 2,875%17-060424	06/04/2017	06/04/2024	EUR	100	2,875	98 770,67	0,39
XS2534276808 SPBK 1 SR-BANK 2,875%22-200925	20/09/2022	20/09/2025	EUR	500	2,875	489 520,27	1,91
TOTAL PORTUGAL						**95 398,25**	**0,37**
PTTAPDOM0005 TAP 5,625%19-021224	02/12/2019	02/12/2024	EUR	1	5,625	95 398,25	0,37
TOTAL SUEDE						**244 539,25**	**0,96**
XS2240978085 VOLVO CAR 2,5%20-071027	07/10/2020	07/10/2027	EUR	100	2,50	89 053,74	0,35
XS2303927227 SECURITAS 0,25%21-220228	22/02/2021	22/02/2028	EUR	200	0,25	155 485,51	0,61
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						**2 981 904,04**	**11,66**
FR0013425139 MMS USA HLGS 0,625%19-130625	05/06/2019	13/06/2025	EUR	2	0,625	185 862,63	0,73
XS1402921412 JPMORGAN CHASE 1,5%16-291026	29/04/2016	29/10/2026	EUR	300	1,50	277 683,70	1,09
XS1821883102 NETFLIX 3,625%18-150527	02/05/2017	15/05/2027	EUR	300	3,625	290 092,00	1,13
XS1900752814 PROCTER & GAMBLE 1,2%18-301028	30/10/2018	30/10/2028	EUR	300	1,20	268 910,10	1,05
XS1907120791 AT&T 2,35%18-050929	03/12/2018	05/09/2029	EUR	300	2,35	273 112,44	1,07
XS2036798150 IQVIA 2,25%-150128	13/08/2019	15/01/2028	EUR	200	2,25	178 736,00	0,70
XS2079716937 APPLE 0,5%19-151131	15/11/2019	15/11/2031	EUR	400	0,50	317 332,49	1,24
XS2112475509 PROLOGIS 0,375%20-060228	06/02/2020	06/02/2028	EUR	300	0,375	249 696,21	0,98
XS2304340693 EQUINIX 1%21-150333	10/03/2021	15/03/2033	EUR	400	1,00	293 741,92	1,15
XS2404642923 GLDM SACHS GRP 0,875%21-090529	09/11/2021	09/05/2029	EUR	500	0,875	403 269,73	1,57
XS2497520705 CELANESE US 4,777%22-190726	19/07/2022	19/07/2026	EUR	250	4,777	243 466,82	0,95
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						**244 567,00**	**0,96**
TOTAL FRANCE						**244 567,00**	**0,96**
XS0179060974 AXA TV03 PERPETUEL EMTN S.13	17/10/2003	31/12/2050	EUR	300		244 567,00	0,96
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						**345 888,88**	**1,35**
TOTAL FRANCE						**345 888,88**	**1,35**
FR00140005J1 BNP PARIBAS TV20 04102027	14/10/2020	14/10/2027	EUR	4		345 888,88	1,35
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						**3 312 548,93**	**12,96**
TOTAL ALLEMAGNE						**268 555,31**	**1,05**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2218405772 MERCK TV20-090980	09/09/2020	09/09/2080	EUR	3		268 555,31	1,05
TOTAL FINLANDE						**128 524,22**	**0,50**
XS2079413527 CITYCON TV19-PERP.	22/11/2019	31/12/2050	EUR	200		128 524,22	0,50
TOTAL FRANCE						**1 194 884,79**	**4,68**
FR0010096826 CREDIT MUTUEL ARKEA TV04-PERP.	05/07/2004	31/12/2050	EUR	150		121 055,01	0,47
FR0013398229 ENGIE TV19-PERP.	28/01/2019	31/12/2050	EUR	2		200 816,74	0,79
FR0013464922 EDF TV19-PERP.	03/12/2019	31/12/2050	EUR	1		164 721,59	0,64
FR0014004EF7 GROUPAMA AS MUT 0,75%21-070728	07/07/2021	07/07/2028	EUR	4	0,75	325 219,45	1,27
XS1204154410 CREDIT AGRICOLE 2,625%15-0327	17/03/2015	17/03/2027	EUR	400	2,625	383 072,00	1,51
TOTAL ROYAUME UNI						**316 979,15**	**1,24**
XS2181959110 SWISS RE FIN UK TV20-040652	04/06/2020	04/06/2052	EUR	4		316 979,15	1,24
TOTAL ITALIE						**500 013,26**	**1,96**
XS2228373671 ENEL TV20-PERP.	10/09/2020	31/12/2050	EUR	250		219 575,38	0,86
XS2243298069 INTESA SANPAOLO 2,925%20-1030	14/10/2020	14/10/2030	EUR	350	2,925	280 437,88	1,10
TOTAL PAYS-BAS						**598 276,75**	**2,34**
XS2109819859 TELEFONICA EUROPE TV20-PERP.	05/02/2020	31/12/2050	EUR	4		343 958,86	1,35
XS2350756446 ING GROEP TV21-090632	09/06/2021	09/06/2032	EUR	3		254 317,89	0,99
TOTAL PORTUGAL						**305 315,45**	**1,19**
PTEDPKOM0034 EDP-ENERGIAS TV19-300479	30/01/2019	30/04/2079	EUR	3		305 315,45	1,19
TOTAL Titres d'OPC						**1 949 971,35**	**7,63**
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						**230 300,00**	**0,90**
TOTAL IRLANDE						**230 300,00**	**0,90**
IE00B3F81R35 ISHS CORE E CORP BD UCITS ETF			EUR	2 000		230 300,00	0,90
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						**1 719 671,35**	**6,73**
TOTAL FRANCE						**1 381 691,35**	**5,41**
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)			EUR	13		1 381 691,35	5,41
TOTAL IRLANDE						**337 980,00**	**1,32**
IE00BYZTVT56 ISHS II SUS EUR EUR			EUR	75 000		337 980,00	1,32
TOTAL Contrats financiers						**43 450,00**	**0,17**
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						**0,00**	**0,00**
TOTAL Engagements à terme fermes						**0,00**	**0,00**
TOTAL FRANCE						**-317 600,00**	**-1,24**
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-317 600		-317 600,00	-1,24
TOTAL AUTRES PAYS						**317 600,00**	**1,24**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FBTPH3F00002 EURO-FBTP-E 0323			EUR	-10		58 100,00	0,23
FOATH3F00002 EURO-OAT-EU 0323			EUR	-30		259 500,00	1,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels						**43 450,00**	**0,17**
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé						**43 450,00**	**0,17**
TOTAL AUTRES PAYS						**43 450,00**	**0,17**
OESXH3P00013 OESX/0323/PUT /3,350			EUR	100		31 500,00	0,12
OESXH3P00015 OESX/0323/PUT /3,150			EUR	-50		-8 100,00	-0,03
OESXM3P00010 OESX/0623/PUT /3,800			EUR	25		58 800,00	0,23
OESXM3P00011 OESX/0623/PUT /3,600			EUR	-25		-38 750,00	-0,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques